

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/158 du 25/01/86
MTERFMS-DGFF-DGFCF-SAV
portant promotion de Monsieur GAN-
DZIEN Maurice, Professeur Certifié de
Lycée des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement) de la République Popu-
laire du Congo, au titre de l'année 1984.

// E PREMIER MINISTRE,

V I S A S :

D.G.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 876/84 du 7.12.1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° 349/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo ;
(/u le décret n° 62/197/FM du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du
Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FM du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;
(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du
Congo ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.1965 réglementant l'a-
vancement des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des Fonctionnaires des cadres de la Répu-
blique Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 67/304/MJT-DGT du 30.9.1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'enseignement
secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,
20, et 21 du décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/856 du 2.8.1984 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/4423 du 7.12.1985 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.1985 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et ré-
visions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 86/157 /MTERFMS-DGFF-DGFCF du 29/01/86
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1984
de Monsieur GANDZIEN Maurice, Professeur certifié de Lycée des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement)
de la République Populaire du Congo ;

DECRETE :

[Handwritten signature]

Article 1er : Monsieur GANDZIEN Maurice, professeur certifié de Lycée de 2° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, est promu au titre de l'année 1984 au 3° échelon de son grade pour compter du 3.9.1984 Acc. = néant.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date ci-dessus indiquée sera enregistré, publié au Journal ^{Officiel} de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera .

Brazzaville, le 29 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

[Large handwritten signature]

Bernard COMBO MATSIGNA .-

ange Edouard I C U N G U I .-

Ampliations :

- DGFT/DGCE2
- MESS/CAB.....2
- DGE.....2
- DFE.....2
- DCF.....2
- B/SOLDE.....2
- B/COURRIER.....2
- DI-AA.....3
- TRESOR.....2
- DGES.....2
- FETRASSEIC.....2
- JOREC.....2
- DRES.....2
- DOSSIERS/DFAA...2
- DOSSIER/DGFT...2
- INTERESSE.....2
- BST/DGFP.....2

[Handwritten signature]